Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_229_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-229-2025

Objet : Travaux de mise en conformité réglementaire de la station d'épuration du Légué – Autorisation de signature du marché

L'an 2025 le 27 novembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Madame Sylvie GUIGNARD.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS
Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Claudine HATREL--GUILLOU, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Laurence MAHE, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Laure MITNIK, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Ronan KERDRAON pouvoir à David BELLEGUIC, Rémy MOULIN pouvoir à Bruno BEUZIT, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Joël BATARD pouvoir à Marcel SERANDOUR, Mickaël COSSON pouvoir à Guillaume HAMON, Annie GUENNOU pouvoir à Sylvie GUIGNARD, André GUYOT pouvoir à Paul CHAUVIN, Martine HUBERT pouvoir à Didier LE BUHAN, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Gérard MEROT, Nadia LAPORTE pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Yannick LE CAM pouvoir à Cigdem AKTAS, Monique LUCAS pouvoir à Thierry STIEFVATER, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Maryse PINEL pouvoir à Michel JOUAN, Corentin POILBOUT pouvoir à Jean-Paul HAMON, Annie SIMON pouvoir à Jean-Marc LABBE,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 62
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_229_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-229-2025

Rapporteur : Monsieur Gérard LE GALL

Objet : Travaux de mise en conformité réglementaire de la station d'épuration du Légué – Autorisation de signature du marché

EXPOSE DES MOTIFS

La station d'épuration (STEP) du Légué est située sur la rive droite du Légué à l'est du centre ville de Saint-Brieuc et à proximité du port. Créée en 1967, c'est la principale unité de traitement des eaux usées de l'agglomération. Après de multiples modifications, la capacité nominale de la station d'épuration a été portée à son niveau actuel de 140 000 équivalents habitants en 2005. Elle traite les eaux usées des communes de Saint-Brieuc, Plérin, Ploufragan, La Méaugon, Trémuson, Saint-Julien (en partie), Plerneuf (en partie) et Trégueux (en partie).

A ce jour, la STEP du Légué est non-conforme, et de fait le développement urbain de certains secteurs de ce système d'assainissement sont en partie bloqués.
La DDTM a prescrit un nouvel arrêté pour renforcer la protection de milieu récepteur (Baie de Saint-Brieuc) et ses usages (baignade, conchyliculture…) avec :

- une sévérisation des normes de rejet de la station d'épuration sur l'azote et phosphore,
- l'introduction d'une norme sur le paramètre bactériologique,
- des valeurs de concentrations rédhibitoires.

Un renforcement du procédé de traitement est alors nécessaire. Le programme de travaux de mise en conformité réglementaire comprend :
- la construction d'un ouvrage physico-chimique supplémentaire dédié au traitement des surdébits par temps de pluie ,
- la mise en place d'un nouvel étage de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Une consultation pour désigner le constructeur a été lancée le 20 novembre 2024 sous la forme d'une procédure avec négociation (articles R. 2124-4 et R. 2161-21 et suivants du Code de la Commande Publique). La sélection des candidats admis à participer à la phase offres a fait l'objet d'une Décision, en date du 27 janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_229_2025-DE

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique relatifs à la procédure avec négociation, les quatre candidats sélectionnés ont été invités à remettre une première offre. Trois d'entre eux ont remis une offre, un candidat s'étant donc désisté de la procédure. La procédure s'est poursuivie avec deux tours de négociation avant la remise des offres finales, le 9 octobre 2025.

A l'issue de la procédure, lors de sa séance du 20 novembre 2025, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché au groupement conjoint OTV (mandataire solidaire) ; CNR ; SATEC ENVIRONNEMENT ; INDUSTEO ACTEMIUM ARMOR pour un montant HT de 8 500 000 € HT.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_229_2025-DE

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en séance du 20 novembre 2025 ;

VU l'avis de la commission eau-déchets du 6 novembre 2026 ;

Le Bureau statutaire saisi en date du 13 novembre 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché avec le groupement conjoint désigné par la Commission d'appel d'offres : OTV (mandataire solidaire) ; CNR ; SATEC ENVIRONNEMENT ; INDUSTEO ACTEMIUM ARMOR pour un montant de 8 500 000 € HT.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 62	Pouvoirs : 17	Total : 79	Exprimés : 79
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

1ère Vice présidente,

Sylvie GUIGNARD